

BRUYÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

Édition 2022-1

ET MONTBÉRAULT



25 Juin 2022 - Eighties

....Tout sur votre ville....



Mot du Maire

A lors que l'allègement des mesures sanitaires était annoncé, nous pouvions espérer une amélioration de la situation économique, mais voilà que la guerre est à nouveau à nos portes. J'espère vivement que la diplomatie saura ramener la paix au plus vite, car la situation est préoccupante, même si la France et ses alliés ne rentrent pas directement dans ce conflit, nous allons malheureusement, à minima, être victime de conséquences économiques graves. Pour les plus fragiles qui sont déjà victimes de l'envolée des prix de l'énergie et des produits de première nécessité, nous pouvons craindre une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat. Réagissez dès que les difficultés apparaissent. Le Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) est là pour vous aider, soit directement, soit en vous dirigeant vers des structures adéquates. Le printemps 2022 sera chargé en opérations électorales. Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin. Je vous invite à venir nombreux voter, car l'abstention gangrène la démocratie. Ne laissez pas les autres choisir pour vous. Au restaurant laisseriez-vous le voisin de table, que vous ne connaissez pas, choisir votre plat au risque de devoir ingurgiter un mets qui ne vous convient pas. Le printemps, c'est aussi le retour des travaux de bricolage, de tonte, de jardinage et même quelquefois des soirées qui s'éternisent en extérieur. Je vous invite à faire preuve de civilité dans le respect de votre entourage.

Bien à vous

Marie-Pierre TOKARSKI

Sommaire

| | | | |
|------|----------------------------------|------|---------------------------------|
| P.2 | Mot du Maire | P.13 | Évolution du coût de l'eau |
| P.3 | Synthèse des Conseils Municipaux | P.15 | Propreté du village |
| P.5 | Actualités locales | P.17 | Actualité du CCAS |
| P.6 | Les travaux dans la commune | P.18 | En direct de l'école |
| P.7 | Agenda et Etat Civil | P.19 | Rubrique Loisirs & Histoire |
| P.8 | Évolution des tarifs EDF | P.22 | La bibliothèque Arsène Houssaye |
| P.10 | Économies d'énergie | P.23 | Infos de nos associations |
| | | P.28 | Numéros et infos utiles |

Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse)

Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la Mairie et sur le site de la commune : <https://bruyeres-et-montberault.fr>



SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

2021_26 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2021

Précisions nécessaires à la clarification du budget de la commune.

2021_27 - AUTORISATION POUR ENGAGER 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à engager toute dépense d'investissement dans la limite du quart du budget prévu.

2021_28 - MEDECINE PREVENTIVE CONFIEE AU CENTRE DE GESTION

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive, en conséquence le Conseil Municipal décide de confier ce service au centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aisne et autorise Md le Maire à signer la convention.

2021_29 - ADHESION AU SERVICE DE GRH ET PAYE DU CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à ce service.

2021_30 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Projet d'enfouissement des réseaux rue de la Maladrerie et rue de l'Aumône, en extension des travaux en cours rue de la Fontaine Minérale. Accord du Conseil Municipal sur l'augmentation du budget initial de 40 783,37€.

2021_31 - REMPLACEMENT D'UN MAT D'ECLAIRAGE RUE PORTE DE REIMS

Remplacement d'un mât accidenté pour un montant de 1 849,12€. Accord du Conseil Municipal.

2021_32 - REMPLACEMENT D'UN MAT D'ECLAIRAGE RUE ARSENE HOUSSAYE

Remplacement d'un mât accidenté pour un montant de 1 659,19€. Accord du Conseil Municipal.

2021_33 - CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL, ECLAIRAGE ET ARROSAGE DES TERRAINS, CLOTURE DE L'ENSEMBLE

Information sur la mise en place d'un projet d'extension des équipements sportifs pour un montant global de 339 000€. Participation de la commune : 20% - Accord du Conseil Municipal

2021_34 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINIST. PRINC. DE 1ère CLASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois proposée.

2021_35 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois proposée.

2021_36 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRUYERES LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE l'allocation d'une subvention de 2 500€.

2021_37 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE l'allocation d'une subvention de 300€.

2021_38 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE l'allocation d'une subvention de 900€.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les conseillers de l'avancement des différents projets ouverts.

Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse) suite...



SEANCE DU 18 JANVIER 2022

2022_01 – MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, est modifiée afin de permettre l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Cette opération nécessite, sans attendre le vote du budget, l'ouverture des crédits suivants :

Opération 175 : « matériels divers » article 2182 : 20.000 euros

SEANCE DU 17 MARS 2022

2022_02 - REHABILITATION DE LA MAISON AU 3 CHEMIN DES HARDSONS

L'ensemble des travaux de réhabilitation est évalué à 82.117,63 euros HT. Des dossiers de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat et du département.

2022_03 - REHABILITATION DU LOGEMENT 2 RUE PORTE DE LAON

Le logement situé au-dessus de la boucherie sera réhabilité avant de le proposer à la location. L'ensemble des travaux est évalué à 114.601,47 euros HT. Des dossiers de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat et du département

2022_04 - MISE EN PLACE DE FEUX «RECOMPENSE»

Mise en place de deux feux tricolores «récompense» rue de la Fontaine Minérale. Le coût global de l'opération, à ce jour, est de 18 118,02 € HT dont 3 294,13€ serait pris en charge par l'USEDA. Soit 14.823,89 € à la charge de la commune.

2022_05 - CREATION D'UN POTEAU D'INCENDIE AU HAMEAU DE BREUIL

Afin de garantir la pérennité de la défense incendie, la commune opte pour une alimentation sur le réseau public.

Le montant des travaux s'élève à 19.938,36 euros HT soit 23.926,03 euros TTC. Un dossier de subvention a été déposé auprès des services du département.

2022_06 - REFECTION PARTIELLE DE LA VOIRIE RUE DU TOUR DE VILLE

La voirie rue du Tour de Ville, pour la portion comprise entre le carrefour de Chérêt et la caserne des pompiers est fortement dégradée notamment en raison du passage de véhicules non autorisés. Afin de corriger les désordres, il convient de purger les zones faïencées.

Montant de l'opération 18.177,60 euros TTC soit 15.148,00 euros HT.

La commune sollicite une subvention au titre de l'APV pour ces travaux.

2022_07 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE ; RUE DE LA FONTAINE MINERALE

A la suite des travaux d'enfouissement de la rue de la Fontaine Minérale, la commune souhaite réaliser l'aménagement de cette entrée du village.

Montant de l'opération : 175.461 euros TTC soit 146.217,50 euros HT

Un dossier de subvention a été déposé auprès des services du département.

2022_08 - SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU COEUR

Une subvention d'un montant de 500 € est allouée aux Restaurants du Coeur ;

2022_09 - SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE

Une subvention d'un montant de 500 € est allouée au Secours Populaire ;

Actualités locales



Au dressing d'Agathe

Depuis le 24 mars 2022, Mme Patricia PARENT MICHEL a ouvert une boutique de Prêt-à-porter de seconde main au 50 rue Porte de Laon sans pour autant abandonner son activité d'aide à domicile (Family Service +).

(- 10% sont offerts toute l'année pour les habitants de Bruyères-et-Montbérault).



Signatures du Monde

Signatures du monde

Au 15 rue Porte de Reims, ouverture d'un nouveau commerce proposant :

- des produits d'origine étrangère (vins, épices, etc...)
- un espace relaxation et bien être à destination des dames uniquement.



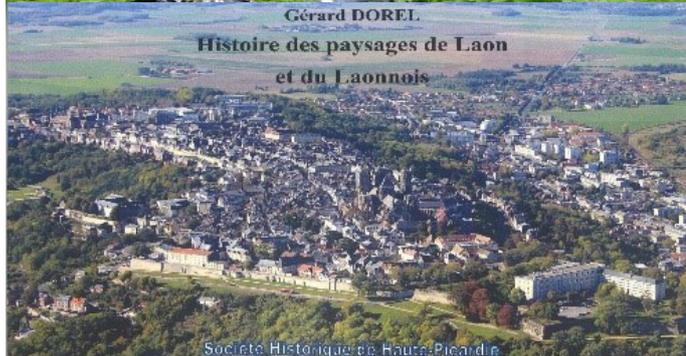
12 Mars 2022: Animation «BIG BAND BRUYERES»

Dans le cadre d'une action humanitaire contre la déscolarisation en Équateur à l'initiative de la Campania (SCOUTS DE FRANCE), la formation du Big Band Bruyérois a exécuté un récital brillant, reprenant les classiques du Jazz Band américain et les variétés françaises des années 70-80 devant un public nombreux et conquis.



18 Mars 2022: Opération HAUTS de FRANCE Propres

Dès 9h30, les enfants de l'école de Bruyères et Montbérault, encadrés par des enseignants, des parents, des randonneurs de Bruyères-Loisirs et des représentants de la municipalité, ont participé au ramassage des objets indésirables trainant çà et là dans les rues de la commune. Le bilan de ce ramassage est de 36 Kg de déchets collectés.



Gérard DOREL
Histoire des paysages de Laon
et du Laonnais

Société Historique de Haute-Picardie

Bibliographie

Le livre de Gérard Dorel est toujours disponible, L'ouvrage est en vente dans les librairies de Laon et à Bruyères au bar-tabac de l'hôtel de ville (26€).

Point sur les travaux en cours et futurs dans la commune



Travaux d'enfouissement des réseaux

Effacement des réseaux "basse tension", éclairage public et télécoms sur la rue de la Fontaine Minérale. Les travaux sont en cours et vont se poursuivre sur le 1er semestre 2022.



Containers de récupération des verres

Un nouvel emplacement pour deux bacs à verres supplémentaires est aménagé au 42 rue de la Fontaine Minérale, devant les locaux des services techniques de la commune.



Travaux de remise en état des logements communaux :

• Aménagements intérieurs et extérieurs de ces 2 logements pour mise aux normes sanitaires et d'isolation. Réfection des extérieurs.

- Rue des Hardsons
- Place du Général de Gaulle



Aménagement de la rue des Tisserands

Après renouvellement des branchements d'eau potable par Noréade, des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Tisserands devraient être engagés au cours du 2ème trimestre 2022.



Résidences «âges et vie»

La société Âges et Vie a déposé le permis de construire pour les deux bâtiments composant la résidence qui accueillera des seniors. L'ensemble est constitué de 2 x 8 studios, des parties communes (cuisine, salle à manger, salons d'accueils) et à l'étage du logement des aidants.

Agenda de printemps

| Date | Évènement | Qui, où, |
|------------|---------------------------|---------------------------------|
| 08/04/2022 | Concert Jazz'titude | Commune - SdF |
| 01/05/2022 | Brocante des Loups | Comité des Fêtes - centre ville |
| 08/05/2022 | Commémoration 8 mai 1945 | Commune - Monument au morts |
| 13/05/2022 | Concert BBB | La Bruyéroise - SdF |
| 30/05/2022 | Fêtes des mères | CCAS - SdF |
| 05/06/2022 | Challenge Bernard Garnier | USB - Stade |
| 25/06/2022 | Soirée Eighties | Comité des Fêtes - Fort |

Se tenir informé avec Panneau Pocket :



Panneau Pocket change de look

Vous êtes environ 40% des foyers de la commune à vous tenir informés des messages diffusés par ce canal d'information numérique.

La procédure pour télécharger cette application dans votre smartphone se fait à partir des catalogues « Play store » d'Android ou « App store » d'Apple, il vous suffit de mettre la commune de Bruyères et Montbérault en favoris pour recevoir les notifications des informations que la commune met à votre disposition.

ÉTAT CIVIL 2021

NAISSANCES



SCHURCH BERTHELIN Antonin Albert Daniel.....15 décembre 2021
AL HOTTEH Abdullah.....20 février 2022

MARIAGES



BAUDET Stéphane Etienne
& RIVIERE Julie Ulyssa Ginette.....29 décembre 2021

DÉCÈS



DELAHAYE Roger Paul.....90 ans.....14 janvier 2022
POINEAUD Jean.....82 ans.....25 février 2022
GILBERT Françoise Juliette épouse ROUVIERE.....85 ans.....26 février 2022
CHRETIEN Marie-Joëlle épouse BERTHE.....71 ans.....25 mars 2022

Augmentation du prix de l'électricité

Alors que le prix de l'électricité augmente en France, le gouvernement prévoit des mesures pour éviter une hausse des factures d'énergie des consommateurs, notamment un bouclier tarifaire et la vente à bas prix de l'électricité par EDF. Mais pourquoi une telle hausse ? Comment fonctionne le marché de l'électricité ? Le point en sept questions. Pour le ministre de l'économie, la hausse du prix réglementé de l'électricité ne doit pas dépasser 4% en 2022. Cette mesure fait partie du bouclier tarifaire) sur l'énergie (loi de finances 2022) qui comprend également :



- Un «**chèque énergie**» supplémentaire de **100 euros** versé en décembre aux revenus les plus modestes (déjà bénéficiaires du «chèque énergie»)
- Le **gel du tarif réglementé du gaz** qui ne doit pas dépasser le tarif d'octobre 2021.

Pour atteindre ce plafond de 4%, le gouvernement a prévu :

- D'augmenter **les ventes à prix réduit de la production d'EDF** à ses concurrents ;
- De **baisser la contribution au service public de l'électricité (CSPE)**. Cette mesure, entre en application le 1er février 2022.

Prix réglementé, prix fixe : quelle différence ?

Depuis l'ouverture à la concurrence, les consommateurs peuvent choisir plusieurs tarifs d'électricité avec les différents fournisseurs :

- **Tarif réglementé** («tarif bleu» d'EDF) fixé par les pouvoirs publics et proposé par EDF
 - **Tarif fixe** et identique pendant toute la durée du contrat ;
 - **Tarif indexé** qui suit l'évolution des prix réglementés ;
- Prix du marché** qui peut changer en cours de contrat selon l'évolution du prix du marché de gros. Les particuliers peuvent revenir à tout moment à un contrat au tarif réglementé.

Les particuliers peuvent revenir à tout moment à un contrat au tarif réglementé.

Pourquoi le prix de l'électricité augmente-t-il ?

Le prix de l'électricité dépend de plusieurs facteurs :

- Les coûts de production, des achats extérieurs, d'approvisionnement et de commercialisation ;
- Les coûts d'acheminement.
- Les taxes, telles que la contribution au service public de l'électricité (CSPE), la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le prix du gaz (une partie de l'électricité produite et importée provient de centrales à gaz).
- Le coût des quotas de CO₂.



Plus précisément, la hausse actuelle du prix de l'électricité est liée à :

- L'augmentation du prix du gaz (due notamment à la reprise économique post-confinement).
- Le renchérissement du prix des quotas d'émission de CO2 européens.
- La plus faible disponibilité des centrales nucléaires françaises liée aux besoins de l'hiver.

Concrètement, la production s'ajuste à chaque instant à la demande. Le prix de l'électricité est déterminé par les coûts de la dernière centrale appelée pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande. Avec la reprise forte de l'activité économique mi-2021, on assiste à «un pic de demande d'électricité satisfaite par la mise en service de centrales à gaz, dont le coût a fortement augmenté»,

De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021. Cette évolution a une répercussion sur la facture finale des consommateurs. Les fournisseurs revendent plus cher aux particuliers.

Le «**bouclier tarifaire 2022**» devrait permettre de **limiter la hausse de la facture à 38 euros/an** pour un **particulier** et à environ 60 euros/an pour un professionnel. En l'absence de mesures, le tarif réglementé de l'électricité (TRVE) aurait augmenté de 330 euros/an pour les particuliers et de 540 euros/an pour un client professionnel,



Pour économiser de l'énergie

Comment faire des économies d'énergie ?



Voici quelques gestes simples à adopter qui ne coûtent rien à mettre en oeuvre mais qui peuvent entraîner des économies :

Maîtriser la température de chauffage des pièces :

Il est inutile de chauffer toutes les pièces à la même température. Certaines pièces sont occupées toute la journée, mais d'autres, comme les chambres ou la salle de bain n'ont pas besoin d'une température élevée permanente. Autour de 20°C dans les pièces à vivre, 17°C dans les chambres, vous permettront de réduire votre consommation de chauffage. Baisser de 1 °C la température peut vous permettre de réaliser jusqu'à 7% d'économies sur le chauffage en installant des programmateurs pour réguler le chauffage électrique pendant les absences.



Conserver la chaleur à l'intérieur :

Fermer toujours vos volets dès que la nuit tombe et que les températures rafraichissent. Tirer les rideaux. Vous évitez ainsi que le froid rayonne dans le logement et l'ambiance de la pièce sera plus confortable sans avoir besoin de pousser le chauffage.

Dégivrer régulièrement votre réfrigérateur et votre congélateur :

Privilégier les douches aux bains :

Utiliser le cycle "éco" pour votre lave-linge et votre lave-vaisselle :



Le programme « Eco » permet d'économiser de l'eau et de l'énergie même si la durée du cycle est plus élevée. Le temps de trempage et le lavage est plus long mais l'eau est moins chauffée. Or, c'est le chauffage de l'eau qui consomme le plus d'électricité. Attention à ne pas confondre le programme « Eco » avec le programme rapide.

Ne faire fonctionner son lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins :

La demi-charge du lave-linge consomme moins d'eau mais tout autant d'électricité ! Attendez plutôt que le tambour soit rempli pour faire fonctionner votre appareil. On se sert de son lave-vaisselle en moyenne 3 à 5 fois par semaine et 18 % des ménages l'utilisent même tous les jours. Autant le faire fonctionner uniquement s'il est plein.

Ne pas utiliser systématiquement le sèche-linge :

Si vous le pouvez, laissez sécher votre linge à l'air libre. Malgré les progrès réalisés par les fabricants ces dernières années, le sèche-linge reste un appareil ménager gourmand en énergie (environ 200 kWh par an). Astuce : pour faire fonctionner votre sèche-linge moins longtemps, essorez bien le linge dans le tambour du lave-linge. L'extraction mécanique de l'humidité est 100 fois plus économe que l'extraction thermique dans le sèche-linge.

Couvrir les casseroles quand vous cuisinez :

Quand vous couvrez les poêles et casseroles, la cuisson est plus rapide. Pour faire bouillir de l'eau ou cuire votre plat, mettre un couvercle permet de consommer 25 % d'énergie en moins et vous limitez le recours à votre hotte aspirante.



Utiliser des ampoules à économies d'énergie :

Ne pas laisser allumées les lumières inutiles, les éteindre en sortant d'une pièce ; privilégier les couleurs claires pour décorer votre intérieur (murs, sols, abat-jours...)

Les lampes à LED (**LIGHT-EMITTING DIODE**) consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000 h), de quoi compenser leur prix d'achat. C'est la meilleure solution d'éclairage domestique, à condition qu'elles durent plus de 20 000 heures et soient bien classées sur l'étiquette énergie.



Les lampes à LED permettent de jouer sur la teinte de la lumière pour créer des ambiances adaptées aux différentes pièces (cuisine, salon, chambre...). Préférer les blancs chauds de 2700 à 3500 kelvins pour le salon et les chambres et opter pour une lumière plus dynamique dans la cuisine ou la salle de bain (3500 à 4500 kelvins). Attention à l'effet «LED de déco» qui apparaît de plus en plus sur des meubles. Ces LED ne sont d'aucune utilité pour l'éclairage mais consomment pourtant de l'électricité.

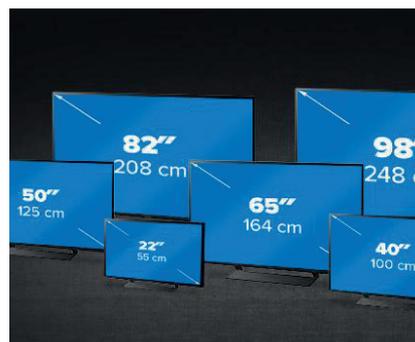
10 lampes LED (équivalent à une puissance de 60W) chez vous, c'est environ 20€ d'économies par an.

Régler la température du ballon d'eau chaude électrique :

Programmer la température entre 55° C et 60° C, c'est assez pour limiter le développement de bactéries pathogènes et cela limite la consommation d'électricité nécessaire pour chauffer l'eau.

Limiter la taille de la TV :

Des téléviseurs toujours plus grands entrent dans les salons, mais ils consomment plus d'électricité : un téléviseur de 160 cm (diagonale) consomme autant que 3 ou 4 téléviseurs de 80 cm.



Ne pas laisser brancher les ordinateurs et consoles de jeux :

Quand vous ne les utilisez pas. Souvent laissés en veille ou en pause, ces appareils consomment inutilement de l'électricité. Mieux vaut les éteindre complètement quand on ne s'en sert plus.

Éteindre les veilles :

Des progrès importants ont été faits pour limiter la consommation des veilles : un règlement européen limite leur puissance à 0,5 W pour un certain nombre d'appareils. Elle reste cependant de 2 W pour les appareils connectés à Internet ou à des réseaux de données. Éteindre les veilles peuvent permettre d'économiser jusqu'à 10 % de la facture d'électricité (hors chauffage), mais aussi de préserver le matériel.



Garder en veille les équipements audiovisuels et informatiques, les appareils de cuisson et le petit électroménager (cafetière, machine à pain...) n'est pas très utile. Pour les lave-linge et lave-vaisselle, les veilles servent souvent à la détection des fuites d'eau et il n'est pas judicieux de les déconnecter. Le bon geste : utiliser des multiprises à interrupteur qui permettent de brancher plusieurs appareils et de les éteindre tous en même temps.

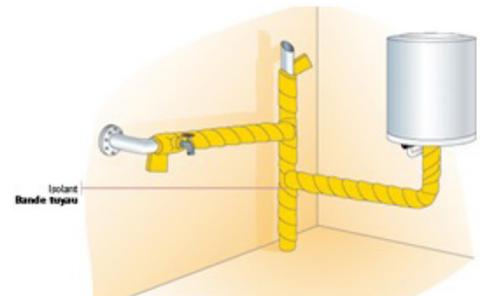
Éteindre la box quand vous n'en avez pas besoin :

Une box internet reste souvent allumée 24 h sur 24 et peut consommer plus de 200 kWh par an, soit autant que le lave-linge.

Il existe aussi des dispositifs (plus onéreux à mettre en place) qui permettent d'économiser l'énergie

Calorifuger les tuyaux et le ballon d'eau chaude :

En entourant le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, vous évitez des pertes de chaleur. Le calorifugeage est d'autant plus nécessaire lorsque le ballon d'eau chaude est installé dans un endroit non chauffé (garage, sous-sol...) et que les points d'eau sont éloignés du ballon d'eau chaude.



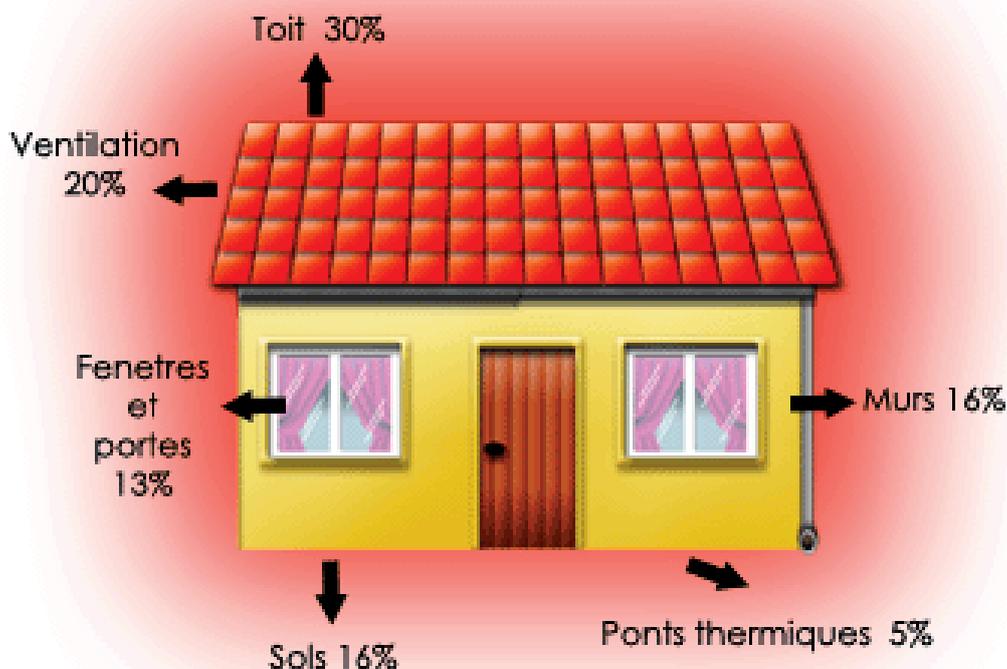
Installer des vannes thermostatiques, et des programmeurs :

en fonction du type de chauffage (circulation d'eau chaude, radiateurs électriques) ces dispositifs adapteront les plages d'occupation des locaux.

Prévoir d'isoler davantage son logement :

Pour vivre dans un logement confortable et limiter ses factures de chauffage, la solution n°1 est d'isoler le toit, les murs, les planchers bas et les fenêtres.

Déperditions de chaleur d'une maison non isolée





En 2022, les abonnés du SIDEN-SIAN-NOREADE bénéficieront de tarifs de l'eau plus juste et éco-responsables.

Toujours vigilant face à une ressource en eau potable de plus en plus rare, le SIDEN-SIAN - Noréade vient d'adopter une nouvelle stratégie tarifaire pour inciter ses usagers à mieux la consommer. Après plus d'un an de réflexion et dans la continuité de nombreuses actions menées pour préserver cette ressource, les élus du Comité Syndical du SIDEN SIAN ont voté ces nouveaux tarifs visant à être plus justes pour une consommation de l'eau plus responsable. Les abonnés des Régies publiques SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement en bénéficieront dès 2022.

Les nouveaux tarifs dans le détail :

La part fixe « abonnement » baissera sur la facture des abonnés dès janvier 2022, avec une réduction de 20 € pour la part fixe « assainissement collectif » à compter de janvier, suivie en juillet d'une réduction de 10 € pour la part fixe « eau potable ».

Pour la part variable, une tarification progressive sera mise en place sur les consommations enregistrées sur l'année 2022, avec un seuil de déclenchement d'une seconde tranche tarifaire qui a été fixé à 80 m³/an, la moitié des abonnés consommant moins de 80m³/an.

Sur un an, la facture des foyers consommant moins de 80 m³/an, soit donc la moitié des abonnés, baissera ou sera stable. Les 16 % des abonnés consommant entre 80 et 110 m³/an (110 m³/an étant la consommation normale d'un foyer de 6 personnes) verront leur facture annuelle augmenter de moins de 18 €, soit un prix de l'eau stable compte tenu de l'accélération de l'inflation.

Une tarification éco-responsable compatible avec un ambitieux plan d'investissements

Cette nouvelle tarification vise à alléger la facture des foyers consommant peu d'eau potable et à inciter ceux qui en consomment beaucoup à être plus responsables dans leur usage d'une ressource limitée.

Pour Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies, « l'eau potable n'est pas une marchandise que le SIDEN-SIAN et ses Régies souhaiteraient vendre toujours davantage. L'heure est désormais à la prise en compte par tous les usagers, particuliers comme professionnels, de la raréfaction de la ressource en eau »

Pour accompagner les usagers dans cette transition tarifaire et les aider à réduire leur consommation en eau, le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement mettront en place une campagne de communication sur les éco-gestes et les bonnes pratiques à adopter.

En parallèle et de manière graduelle, le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement mettront également fin aux tarifs dégressifs actuellement en vigueur pour certains usagers professionnels, de manière à les inciter à réduire eux aussi leur consommation d'eau potable.

Enfin, ce changement dans la structure des tarifs laisse totalement inchangé le montant total qui est perçu sur l'ensemble des abonnés par le SIDEN-SIAN et ses Régies.

De ce fait, les nouveaux tarifs préservent la capacité d'investissement du SIDEN-SIAN – Noréade qui ont mis en oeuvre un Plan Pluriannuel de Programmation 2021-2026 où sont inscrits 222 millions d'euros

d'investissements pour l'eau potable et 240 millions d'euros d'investissements pour l'assainissement dans ses collectivités adhérentes, soit environ 750 communes.

| Comparaison des simulations de facturation aux tarifs 2021 et 2022 en fonction de la consommation annuelle (de 30 à 150m³ par an) | | | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------|
| Volume annuel de consommation | Avec tarif 2021 factures TTC | Avec tarif 2021 Total TTC | Variation annuelle | |
| | | | En montant | En % |
| Facture annuelle 30 m³ | 223,27 € | 243,55 € | -20,28 € | -8,3 % |
| Facture annuelle 60 m³ | 355,02 € | 363,05 € | -8,02 € | -2,2 % |
| Facture annuelle 80 m³ | 442,86 € | 442,72 € | +0,14 € | ---- |
| Facture annuelle 90 m³ | 488,59 € | 482,56 € | +6,04 € | +1,2% |
| Facture annuelle 110 m³ | 580,03 € | 562,22 € | +17,71 € | +3,2 % |
| Facture annuelle 150 m³ | 762,92 € | 721,56 € | +41,37 € | +5,7 % |

Vous souhaitez connaître votre consommation d'eau ?

Rendez-vous sur : <https://agenceenligne.noreade.fr/conseils-et-consommations/>

rubrique Eau potable > Estimation de consommation

Pour toute intervention ou tout désordre sur le réseau eau potable ou assainissement, vous devez contacter NOREADE. Les coordonnées sont rappelées sur votre facture.

Par internet : <https://agenceenligne.noreade.fr>

Par téléphone : 03.23.04.56.00 Le week-end et les jours fériés vous serez dirigé vers un service d'astreinte..



Station d'épuration intercommunale de Bruyères, Vorges, Presles, Chérêt.

Vue aérienne

La propreté du village est l'affaire de tous.

Le printemps est revenu... Reprenons les bonnes habitudes...

Vivre ensemble n'est pas toujours facile et nécessite des efforts de tout un chacun. Les règles élémentaires de civilité et de bon voisinage sont aussi les meilleures garanties de tranquillité et de sécurité pour tous.

Avec le retour des beaux jours, reviennent les travaux d'extérieur et les règles de bienséance à respecter lorsqu'ils sont entrepris :

BIEN VIVRE ENSEMBLE

- o Faites preuve de savoir-vivre avec vos voisins.
- o Préservez votre cadre de vie.
- o Respectez les espaces verts et les aires de jeux.

LE BRUIT

- o Il est vivement recommandé de prendre des précautions pour limiter les nuisances lors :
 - de la réception d'invités,
 - d'entretien ou de réparations bruyantes
- o Éviter les nuisances sonores des appareils thermiques en dehors des plages autorisées
- o Pour rappel, sur arrêté préfectoral les autorisations sont :
 - Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h;
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

o Le brûlage à l'air libre de tous déchets (herbes sèches, coupes d'arbres et autres matières végétales) est interdit. Pour rappel, le ramassage des déchets verts est effectué le mardi des semaines impaires du 1er avril au 30 novembre.

o Le SIRTOM met gratuitement à votre disposition des composteurs en bois ou en plastique. Ainsi, les déchets deviendront compost. Le compostage est un geste écologique. Il permet de réduire le volume des ordures ménagères. Le compost est un amendement organique de qualité pour votre jardin



LA PROPETE

o Pour se sentir bien chez soi, il est essentiel que chacun prenne soin de conserver son environnement en bon état, les espaces extérieurs de sa résidence :

o LA TAILLE DES HAIES ET L'ELAGAGE DES ARBRES ET ARBUSTRES

o Les arbres et arbustes doivent pousser à une distance minimale de 2 mètres par rapport à la limite séparative s'ils ont une hauteur supérieure à 2 mètres, et à une distance de 50 centimètres si leur hauteur est inférieure à 2 mètres.

o La végétation des particuliers **n'est nullement autorisée à empiéter sur**



Le domaine public où elle peut constituer une gêne, voire un danger, pour les promeneurs.

o Il convient à chaque habitant de tailler ses haies autour de sa propriété, pour éviter des situations dangereuses (par exemple un piéton obligé de descendre du trottoir pour poursuivre son chemin).

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

o Depuis le 1er janvier 2017, la Loi LABBÉ interdit l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants type Roundup) pour les espaces verts et la voirie. Les services municipaux ne pourront à eux seuls empêcher la repousse.

o Chacun d'entre nous peut agir en entretenant les pieds de murs et le trottoir devant chez soi. Comme certains d'entre vous le font déjà, n'hésitez pas, entre 2 passages de nos agents, à nettoyer vos trottoirs des mauvaises herbes.

o Les caniveaux doivent également être entretenus. Si des herbes obstruent et dévient le cheminement des eaux pluviales en cas d'orage et par fortes pluies, l'eau stagne sur la route alors que les caniveaux et les avaloirs sont prévus de taille suffisante.



o Déposer les sacs poubelles dans vos containers et ne les sortir qu'aux heures de ramassage.

LES ANIMAUX

o Ils sont tolérés dans le cadre des lois en vigueur mais veillez à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour votre voisinage.



o Tenez votre animal en laisse.

o Ramassez ses déjections

o Ne nourrissez pas les animaux errants et les oiseaux.

o Veillez à ce que les aboiements ne soient pas une nuisance sonore.

LA CIRCULATION

o N'oubliez pas que le code de la route s'applique en tout lieu.

o Adaptez votre vitesse... Circulez le plus lentement possible afin d'éviter tout accident et bruit.

o Pensez aux piétons... Ne stationnez pas sur les trottoirs ni devant les entrées.

o N'entretenez pas votre véhicule sur la voie publique.



Activités du CCAS



Les dernières manifestations de l'année 2021 ont eu lieu, dans le respect des règles sanitaires :

Bourse aux jouets – Vêtements d'Enfants – Articles de puériculture :

Le rendez-vous était donné au Fort de Bruyères, celui-ci nous offre un espace d'exposition plus important. 12 exposants ont participé... la fréquentation reste cependant insuffisante, surtout l'après-midi. Il y avait pourtant de belles occasions à faire !

Les gaufres et les boissons ont été proposées à la vente et une tombola organisée autour d'un panier garni, le tout au profit du Téléthon. La somme de 289 € a été recueillie. A l'occasion d'une manifestation de remerciements, un diplôme a été décerné au CCAS pour sa participation, Gilles Delhaye représentait le CCAS pour la circonstance.



CLUB du 3ème Âge :

Repas de Noël :

Le repas organisé par Françoise Garnier et Françoise Thorin a eu lieu au restaurant du Château de Breuil avec la participation financière des inscrits (20 personnes).

Les participants ont été ravis d'avoir partagé un très bon repas après cette période si difficile pour tout le monde. C'était l'occasion pour certaines personnes de découvrir ce site si agréable.

Reprises d'activité :

En 2022 les rencontres ont repris et une douzaine de participants sont fidèles au rendez-vous. Pour rompre avec la solitude, venez rejoindre ce petit groupe... accueil chaleureux, on échange, on joue, on rit, on goûte !!

Prochaines manifestations :

Lundi 30 Mai 2022 : la soirée "Fêtes des Mères" comme par le passé. Réservez votre soirée à la salle des Fêtes à 19h.

Venez nombreuses... Cette soirée est exclusivement réservée aux Mamans domiciliées dans la commune.

Les projets :

La Croix Rouge Française développe un dispositif pour des actions sociales itinérantes à destination des personnes en situation d'isolement. Des véhicules aménagés avec des équipes de bénévoles viendront à la rencontre des personnes domiciliées en zone rurale : accueil convivial, temps d'écoute individuel, accompagnement... ils apportent également d'autres services et aides matérielles (ou spécifiques) ainsi que des distributions d'aides alimentaires, etc...

Prévention Routière : l'Association Prévention Routière qui oeuvre quotidiennement auprès des usagers de la route nous a proposé une opération "Seniors" afin de mettre en place dans le courant du mois de Juin 2022 une séance de remise à niveau sur les nouveaux panneaux routiers, les règles de sécurité à respecter,.. etc.. Une information avec bulletin d'inscription sera adressée aux personnes qui entrent dans la cible.

Françoise Garnier
Vice-présidente du CCAS

ASSISTANTE SOCIALE :

Permanences tous les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 9h30 à 11h30 à la salle des associations de Bruyères et Montbérault sur RdV au 03 23 24 68 38 ou au secrétariat au 03 23 24 61 31.

Les membres du CCAS sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter
Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec l'un d'eux, en Mairie, en appelant le 03 23 24 74 77

Les élèves de la Classe CM1-CM2 nous communiquent

Le président de la CROIX ROUGE Française de Laon est venu avec deux bénévoles mardi 15 mars 2022 dans la classe de CM1 et CM2 de l'école de Bruyères et Montbérault pour récupérer des dons financiers que nous avons récoltés lors d'une marche organisée en faveur des Ukrainiens.

Il en a profité pour nous expliquer quel est le rôle de La Croix Rouge :

- C'est une association de bénévoles à but non lucratif qui vient en aide aux personnes qui ont des difficultés (financières, réfugiés, personnes sans domicile fixe...) et essayer de rendre les gens heureux par des actes de solidarité.
- Elle a vu le jour le 17 février 1863. Grâce à la prise de conscience de Henry Dunant lors de la bataille de Solferino où il y a eu de nombreux soldats blessés, sans soins.
- La Croix Rouge est une organisation internationale.

Monsieur Bouvet nous a expliqué qu'on pouvait être bénévole à partir de 16 ans mais qu'à 10 ans c'était possible de venir aider, accompagné d'un adulte.

Nous avons été heureux de récolter 530 € pour les familles ukrainiennes mais en même temps nous ressentons de la peine, de la tristesse et une grande colère car nous trouvons que c'est inacceptable de massacrer un peuple innocent qui n'a rien demandé.



**NON A LA GUERRE
ET OUI A LA PAIX !**

Les élèves de la classe de
CM1 et CM2 de l'école de
Bruyères et Montbérault

« Loisirs à la maison »

Le gâteau des «mordus de chocolat»

- 80g de farine
- 125g de chocolat pâtissier
- 125g de beurre
- 125g de sucre
- 3 oeufs
- Sel

Préchauffez le four à 180° et beurrez un moule. Cassez les oeufs en séparant les blancs des jaunes.

Faites fondre le chocolat au bain marie ou au four à micro-ondes. Lorsqu'il est fondu, ajoutez la farine, le sucre, les jaunes d'oeufs et le beurre fondu. Mélangez.

Montez les blancs en neige ferme et incorporez-les délicatement à la pâte.

Versez dans le moule et enfournez 25 mn.

Servez avec de la crème chantilly, de la crème anglaise ou encore du coulis de fruits rouges.



Les chocolats de pâques

Quelle joie pour les enfants de ramasser à Pâques, les oeufs en chocolat déposés par les cloches!

Comment le chocolat est arrivé jusqu'à nous?

Aux environs de l'an 600, les Mayas (implantés entre le Mexique et le Guatemala), furent les premiers à cultiver les cacaoyers. Ils récupéraient les fèves contenues dans la cabosse et en faisaient une bouillie ou une boisson amère. Les fèves servaient également de monnaie d'échange. C'est vers 1519 que l'espagnol Hernan Cortès débarque au Mexique et découvre ce breuvage amer. Il rapporte ces fèves en Espagne en 1527. A partir de 1585, le cacao connaît un véritable essor, et va se répandre dans toute l'Europe. Au 18ème siècle, c'est en Angleterre que le chocolat est délayé dans du lait et non plus dans de l'eau.

Et la tablette de chocolat?

Son histoire commence bien après celle de la boisson cacaotée, en 1847, en Angleterre, avec le moulage de la première tablette: c'est la naissance du chocolat à croquer.

Un arbre à chocolat.

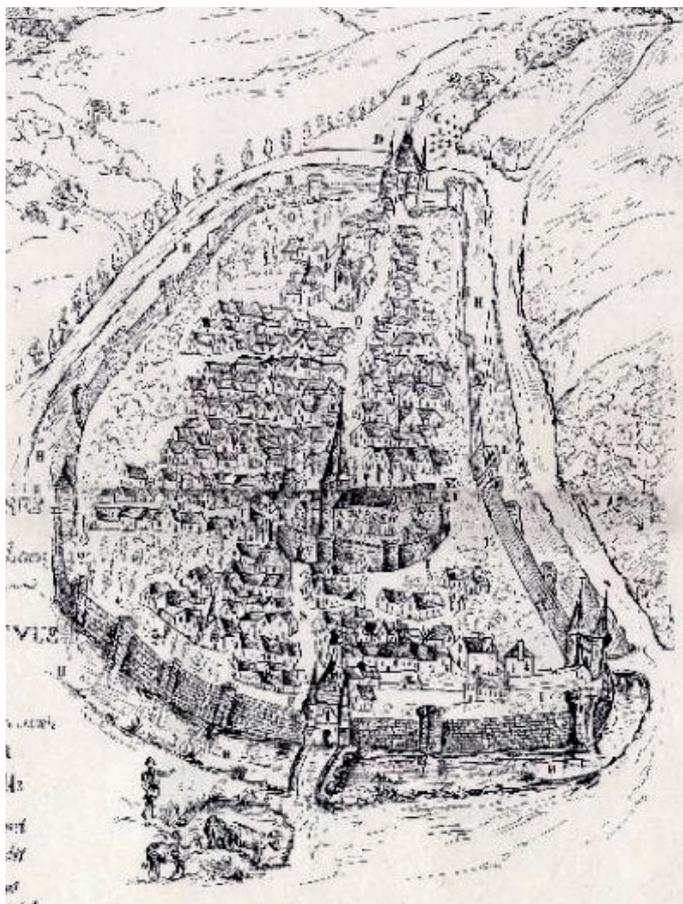
Le cacaoyer est un arbuste de la famille des sterculiacées. Il aime la chaleur, l'humidité, et a besoin d'ombre. Il est cultivé sous de plus grands arbres. Il fleurit au bout de deux ans, et donne environ 10 fruits de forme ovale par arbre. A l'intérieur, on trouve des graines de couleur claire que l'on fait sécher au soleil dans des feuilles de bananier, c'est l'écabossage... Au bout de 2 semaines, elles prennent une couleur brune et deviennent des fèves de cacao ; elles sont grillées:

c'est la torrification. Les fèves sont ensuite broyées pour donner la pâte de cacao qui est ensuite mélangée à du sucre, du beurre de cacao et parfois du lait. Le chocolat se prête à toutes les imaginations (tablettes, moulages...) pour le plus grand plaisir de nos papilles!



JOYEUSES PÂQUES

Histoire de Bruyères, ville fortifiée

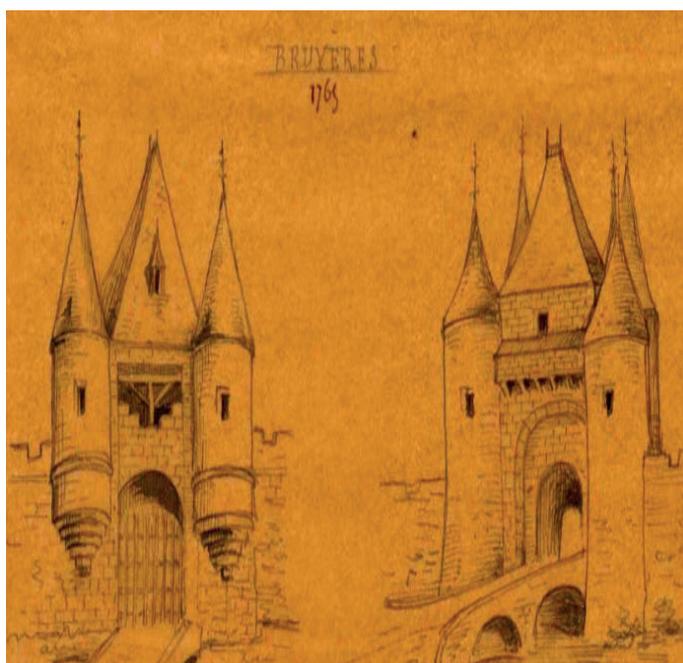


Plan de Bruyères du sergent Ledouble
daté de 1584.

Le voyageur qui découvre à l'occasion le Laonnois et s'arrête quelques instants dans notre accueillante commune pour y admirer l'église, joyau architectural dont on peut être fier, ne peut se douter qu'autrefois Bruyères fut une ville fortifiée. Certes, il reste quelques vestiges, mais n'est-ce pas le fait d'une mise en scène, d'un décor pour mettre en valeur les square et parc qui se trouvent à proximité ? Et pourtant !

Dans les temps reculés de son histoire, Bruyères vit dans l'insécurité, sous la menace constante d'un voisin puissant prêt à lui chercher querelle au moindre prétexte. Certains auteurs affirment que, dès le VI^e siècle, la ville aurait été ceinte d'une palissade de bois pour assurer la protection de ses habitants. L'absence de sources ne permet pas de confirmer ou d'infirmer ces dires. Cependant, avec la construction de l'église, une nouvelle étape dans la sécurité des habitants est franchie, puisque cet édifice peut servir, et qu'il servira en effet, de refuge lors d'attaques extérieures. Comme cela ne suffit pas encore, ce monument est entouré d'une enceinte, d'abord en bois, puis rapidement en pierre. Percée d'au moins une porte, elle est flanquée de deux tours, dont celle du Censier qui servit un temps de prison, d'un donjon et d'un beffroi. C'est ce que les Bruyérois appellent le petit fort d'où la rue du Petit-Fort à proximité de l'église. Il est parfaitement visible sur le plan de Bruyères de 1584 du sergent Ledouble.

Ces premières fortifications sont vite insuffisantes, car elles ne protègent pas des destructions et du pillage le reste de la commune. Aussi, pour se garantir des attaques ennemies, les Bruyérois décident d'édifier autour de leur ville, soit à la fin du XII^e siècle-début du XIII^e siècle, soit dans le mitan du XIV^e siècle, un rempart flanqué de nombreuses tours, percé de quatre portes et précédé d'un fossé de 18 mètres de large constamment rempli d'eau. Ce mur d'enceinte de 10 mètres de haut avec une épaisseur de plus de 2 mètres doit permettre aux habitants de vivre dans une relative sécurité. Il n'en sera rien. Certes, les Bruyérois repoussent bien plusieurs assauts, mais en 1359, tout comme en 1373, les Anglais prennent la ville et la livrent au pillage et à l'incendie. Les habitants s'étaient pourtant fortement endettés pour se mettre à l'abri de tels excès. Aussi, en 1361, en réponse à la supplique du maire et des jurés de la ville, le roi de France accorde une réduction d'impôt du fait des charges contractées par la ville pour se fortifier et conserver autant que se pouvait cette dernière au roi. Peu après, Bruyères est reconnue



La porte de Laon (à gauche) et celle de Reims (à droite). Dessins d'Amédée Piette d'après ceux de Desrochets, maître maçon à Bruyères en 1765.



Les vestiges des remparts situés avenue de Verdun.

comme place de guerre et un gouverneur y est nommé pour commander au nom du roi.

Ainsi, les fortifications aussi puissantes soient-elles ne dissuadent-elles pas un ennemi déterminé d'en faire le siège et de prendre d'assaut la ville ainsi fortifiée. En 1567, encore, durant les guerres de religion, les protestants de François d'Hangest, seigneur de Genlis, enlèvent la ville de Bruyères, la brûlent et passent ses habitants au fil de l'épée. L'ennemi parti, il faut enterrer les morts, effacer les traces des combats et effectuer les réparations qui s'imposent au mur d'enceinte. Pour cela, il faut de l'argent. Déjà, en 1542, la municipalité avait vendu pour 74 livres tournois à Périnette Bardeux une pièce de terre de 97 verges afin de reconstruire le pont et la grille de la porte de Laon et de faire effectuer des réparations au rempart.

Au XVIII^e siècle, la guerre s'éloigne de nos contrées et l'utilité du mur d'enceinte se pose. En 1702, le maire de Bruyères décide, en secret, de vendre les remparts au gouverneur de la ville, Saint-Aubin, qui les revend à deux autres personnes. Dès qu'ils apprennent cette vente, les Bruyérois marquent leur réprobation par un acte notarié en date du 18 avril. Ils sont en fait très attachés à leurs fortifications, même si elles ne servent plus. Quelques décennies plus tard, des passages sont pratiqués dans le mur d'enceinte du petit fort pour faciliter la circulation autour de l'église. Sous la Révolution, les fossés sont comblés et en 1797, un arrêté municipal autorise les habitants à établir à leurs frais un jeu de paume sur l'emplacement des fossés du côté de la grosse tour.

Il est difficile de connaître avec précision la date à laquelle les remparts ont complètement disparu du paysage urbain, mais très certainement dans le courant de la première moitié du XIX^e siècle. En effet, dans une délibération municipale de 1844, il est écrit que la commune n'a plus de mur d'enceinte, sans préciser toutefois depuis combien de temps. Quant aux portes qui donnaient accès à la ville, elles semblent avoir été détruites dès le début du XIX^e siècle. Certains auteurs avancent les années 1816 à 1819, d'autres 1821.

Aujourd'hui, la physionomie du centre-ville, délimité par le tour de ville, rappelle l'emplacement des anciens remparts dont il reste effectivement quelques vestiges, rue Porte-de-Reims et avenue de Verdun. Restaurés et mis en valeur, ils nous interpellent sur le riche passé de notre commune.



Les vestiges des remparts situés rue Porte-de-Reims.

BIBLIOTHEQUE Arsène HOUSSAYE



Dans ce lieu qui ouvre une fenêtre sur l'imaginaire, l'art, le savoir et les échanges, nous sommes à l'écoute de vos envies, vos besoins.
« Celui qui lit aura vécu au moins 5000 vies. » Umberto Eco



Conte en musique pour les scolaires

L'inscription est gratuite, pour tous, sur simple présentation d'une pièce d'identité (CI, passeport, livret de famille).

La bibliothèque, c'est :

- ouvert le **Mardi : 15h-19h** **Mercredi : 14h-18h** **Samedi : 10h-12h**
- pouvoir emprunter **15 documents, par personne, pour 2 mois maximum**, tous supports : livres, dont en gros caractères, livres audios, revues, CD, DVD. (Exception : nouveautés pour 1 mois maxi.)
- une **équipe** de bénévoles zélés et une bibliothécaire, à l'écoute de vos propositions d'acquisitions.
- une **consultation en ligne de nos ressources**, pour rechercher un document, pour le réserver : <https://bibliotheque-bruyeresetmontberault.fr/> (Catalogue en ligne depuis 2021)
- des inscriptions pour **les collectivités** (école, associations, etc.) Intéressés ? Modalités à définir.
- un lieu qui peut être mis à **disposition** d'associations ou au service de vos projets. Venez en causer...

C'est aussi :

Nuit de la lecture , Janvier



presse, films, autoformation, musique !

- ✓ des **séances scolaires** : 20 rencontres pétillantes et virevoltantes avec les classes depuis janvier, 900 livres empruntés, des contes, musiques, Kamishibaïs...
- ✓ des **animations** pour les bébés et enfants, avec les parents ou les assistant(e)s maternel(le)s. (vacances, etc.)
- ✓ un **concert poétique** avec *Gadget'swing*, lors de la *Nuit de la Lecture*, financé par l'association Bruyères Culture.
- ✓ un accès gratuit aux **ressources numériques** de la **bibliothèque départementale, notre partenaire**, à condition d'être inscrit à la bibliothèque de Bruyères : livres numériques,

Ce sera :

Sur inscription / gratuit :

- ⇒ 5 avril, 16h : « **Blabla'thé** » Partageons nos coups de cœur livresques avec thé, café et gâteau/ Adultes
 - ⇒ 19 avril, 14h : « **Coup d pouce emploi** », une aide pour rédiger CV, lettre de motivation.
17h : « **Valise à histoires** » pour des contes, jeux de doigts, chansons / 4-6 ans
 - ⇒ 20 avril : 14h-16h « **Biblio créa** » : activités manuelles
16h-18h « **Biblio jeux** » ...de société / 7-12 ans
 - ⇒ 22 avril : 14h. Osez un « **Atelier d'écriture** » décontracté !
Adultes
 - ⇒ 23 avril : 9h30 « **Biblio BB** » pour bébés et parents.
10h30 « **Valise à histoires** » / 5-8 ans
 - ⇒ 26 avril : 10h et 11h « **Initiation aux écrans** » / Adultes
 - ⇒ Juin : Révisions en vue du brevet ? Collégiens
- ⇒ & d'autres dates ...selon vos DEMANDES, PROPOSITIONS.

Pour nous joindre : bibliotheque.bruyeres02@orange.fr
ou tel : 03 23 24 78 64



Quelques nouveautés....

Nathalie

Le Comité des Fêtes vous informe



Le comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le 21 février pour présenter aux Bruyérois son activité et ses projets, malheureusement beaucoup de Bruyérois manquaient à l'appel !

« L'objectif de notre comité des fêtes J'aime mon village existe pour animer le village pour tous les Bruyérois à travers l'organisation d'événements festifs » rappelait le Président Michel François dans son mot d'accueil et l'absence de beaucoup de Bruyérois questionnent les membres du conseil d'administration sur l'utilité de leur engagement...

« L'équipe soudée, dynamique, pleine d'énergie qui donne tout ce qu'elle peut et je l'en remercie pour son engagement à animer le village » soulignait Michel François, elle a quand même réussi à organiser des manifestations malgré le contexte du COVID.



Pour 2021 la journée du patrimoine à travers une randonnée et l'itinéraire Arsène Houssaye ont été le début de la reprise des activités.

Malheureusement la brocante a été annulée à cause de la météo...

Mais enfin le Noël des enfants a permis à chacun d'eux de recevoir confiseries et entrée de cinéma. Cette dernière manifestation a été très appréciée des enfants et de leurs parents.



Le conseil d'administration a construit un programme de manifestations pour 2022

1er mai : Brocante des Loups avec une exposition d'artisans

25 juin : Soirée des années 80 à l'occasion de la fête de la musique au Fort de Bruyères.

11 septembre : Fête du patrimoine

18 novembre : Beaujolais nouveau

29 novembre : Halloween pour les enfants Bruyérois

7 décembre : Noël des enfants

Nous vous attendons tous nombreux à ces manifestations

1er mai 2022
Brocante des Loups



N'hésitez pas à venir nous aider si vous souhaitez participer à l'animation de votre village.
Vous pouvez nous contacter par mail : jaimemonvillagebruyeres@gmail.com ou au 07 67 91 83 15

Le président, Michel François

UN ATHLETE EMERITE / UN SPORTIF AU GRAND COEUR



Pascal MOLLE, 55 ans, natif de Bruyères et Montbérault a participé aux « 24H NON STOP » de Pont à Mousson (54) les 9 et 10 juillet 2021, course d'endurance sur un parcours de 1.2 km.

C'est une véritable performance qu'il a réalisée, à savoir : 160 km parcourus, soit la distance de Bruyères et Montbérault à Lille.

Pascal s'est classé 19ème sur 124 participants et 2ème sur 15 dans sa catégorie d'âge (les quinquas).

Pascal est assisté par son épouse Magalie pour la gestion de sa course et son ravitaillement.

C'était sa 13ème participation à ce genre d'épreuve.

Pascal participe activement à la logistique du cross des loups depuis de nombreuses années.

Avant sa reconversion dans la course à pied, il a été un des piliers des glorieuses équipes de football de l'USB.

Si vous connaissez une personne qui réalise une performance ou qui est particulièrement reconnue dans sa discipline sportive ou artistique, faites-nous le savoir, nous aurons le plaisir de faire partager sa passion lors d'un prochain bulletin.

La Bruyéroise - société de musique

Prestations 2021-2022 :



Le 18 décembre 2021 : Aubade de Noël, à l'occasion du traditionnel vin chaud offert par la Municipalité, le BBB a interprété un répertoire de musique et chants traditionnels de Noël devant la mairie.



Le 12 mars 2022 : Concert au profit du groupe "la Compania" des Scouts de France pour un séjour auprès d' enfants déscolarisés en Equateur. Au programme : big band jazz, swing américain et variétés françaises.



13 Mai 2022 :

Salle des Fêtes de Bruyères et Montbérault :

Concert au profit des victimes du conflit UKRAINIEN

Association AC Bruyéroise



Dernières news du club :

Après nos 3 premières organisations :

• Le 19 Décembre 2021 à Bruyères et Montbérault Chemin des Gueules :

Cyclo-Cross et Vtt

• Le 2 Janvier 2022 à Bruyères et Montbérault Stade de Foot : 1ère Édition "Le retour des Loups"

• Le 16 Janvier 2022 à Bruyères et Montbérault Chemin des Gueules : Cyclo-Cross et Vtt.

Les compétiteurs se sont déplacés sur plusieurs manches du challenge départemental et sur plusieurs randonnées.



Programme début d'année 2022 :

Programme et prévisionnel 2022 :

- 3 Avril 2022 à Bruyères et Montbérault au Fort
- VTT Finale Championnat Départemental XC
- Date à venir : Run & Bike à Bruyères et Montbérault
- Inscriptions ouvertes aux nouveaux bénévoles et adhérents

Toute l'actualité de l'association à suivre sur :

- <https://www.facebook.com/nicolasbeaudoin.7796>

FINALE
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

3 AVRIL 2022
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT

VTT
X COUNTRY

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Remise des dossards à partir de 12h15.
Départ à partir de 13h30 par vagues successives
suivant les catégories.

INSCRIPTION JEUNES 3,50€ **INSCRIPTION ADULTES 5€**

ufolep
PAYSANNE ASSOCIATION OBLIGATOIRE

ici PARE-BRISE France Éléphant Bleu

Qui contacter :

Nicolas Beaudoin 6 rue des Chandeliers 02860 Bruyères et Montbérault

Tel : 06 45 48 18 89

Mail : a.c.bruyeroise@gmail.com

Les Sapeurs-Pompiers de Bruyères et Montbérault



Le 4 décembre 2021, jour de notre Sainte Patronne, l'ensemble des effectifs du Centre de Première Intervention de Bruyères et Montbérault s'est réuni en présence de Mme La Maire, Mme La députée et M. Le Directeur des Services d'Incendie et de Secours afin de récompenser l'engagement fidèle de nos sapeurs-pompiers. Des médailles de 10 ans et 15 ans ont été remises.

Ce fut également l'occasion de remettre quelques galons à certains ainsi que les casques aux nouvelles recrues JSP.

Le chef de centre a lui aussi reçu sa médaille de Chef de centre ainsi que son galon de Lieutenant.

Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis d'inviter l'ensemble de nos proches et de nos amis que nous aurions voulu avoir parmi nous.

La Sainte Barbe a été également un moment de souvenirs pour nos camarades disparus en service commandé.

Le lendemain, c'est le Commandant Sébastien OLIVETTO qui était à l'honneur, se voyant remettre l'insigne de Chevalier dans l'ordre national du Mérite. Nous le félicitons à nouveau.

Bilan des interventions année 2021 : 213 sorties ont été réalisées par le centre durant l'année 2021 plus particulièrement dans le cadre d'opérations de secours à personne.



*Effectifs : Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de 20 pompiers volontaires
ou obtenir des renseignements (SPV ou JSP),
Contactez le Lieutenant Dominique CANIVET par mail dcanivet@sdis02.fr ou par tél : 06.03.30.89.00*

Association Bruyères Loisirs



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

• **Printemps 2022** : N'ayant pas trouvé de directeur, l'ALSH prévu du 11 au 15 avril n'a pas pu se concrétiser et n'aura donc pas lieu. Nous en sommes sincèrement désolés.

• **Eté 2022** : du 7 au 29 juillet 2022 pour les enfants de 3 à 13 ans

Inscriptions en mairie de Bruyères et Montbérault à partir du 1er juin 2022.

RANDONNEES :

- De plus en plus de participants aux randonnées du dimanche matin pour des marches de 10 à 13 kilomètres. Voici les ingrédients pour des balades réussies :
- Un GPS: guide dévouée avec ses parcours agrémentés de faux-plats.
- Un groupe sympa.
- Beaucoup de bonne humeur et de convivialité.
- Une petite pause gourmande à mi-chemin quelquefois.

Voilà tout ce que vous trouverez si vous voulez les rejoindre chaque dimanche matin à 9 heures, départ Place des Leups !



Participation de l'association aux manifestations de solidarité :



- Téléthon Montois le 4 décembre 2021,
- Marche solidaire pour l'Ukraine le 8 mars 2022,
- Hauts de France propres le 18 mars 2022.

o le **18 février 2022** : Visite du centre de tri des déchets VALORAISNE d'Urvillers.



AGENDA prévisionnel :

SORTIE du 11 JUIN 2022 :

Destination : Le Crotoy + Parc du Marquenterre

Départ de Bruyères : 7h00 Retour : 20h00

o Matin : balade au Crotoy

o Midi : repas libre ou pique-nique

o Après-midi : visite du Parc du Marquenterre

Pour tout renseignement :

Par mail : bruyeres-loisirs@orange.fr

Sur le site de la commune <https://bruyeres-et-montberault.fr/>

Mairie de Bruyères et Montbérault : Tel : 03 23 24 74 77

Mémento des numéros utiles

Numéros d'urgence

URGENCE : QUI APPELER ?

15 Samu
17 Police Secours
18 Pompiers
114 Urgences sms
112 Partout en Europe

Urgence santé

Hopital de Laon.....03 23 24 33 33
Maisonmédicale.....15
Pharmacie.....03 23 24 77 07

Urgences réseaux

ENEDIS Electricité.....0 972 67 50 02
ENEDIS Gaz.....0 800 47 33 33
Eau et Assainissement.....03 23 04 56 00
SIRTOM.....03 23 26 80 00

Urgences sociales

Assistanceauxviolencesconjugales.....3919
SamuSocial.....115

Les services de voirie du SIRTOM

•Périodicité de ramassage des containers :

| Containers | Déchets | Jour | Heure | Semaine |
|------------------|--|-------|-------|------------------------------------|
| Couvercle Marron | Végétaux du jardin du 01 Avril au 30 Novembre | Mardi | 6h00 | Ts les 15 jours semaine impaire |
| Couvercle Gris | Ordures ménagères Queue de tri | Mardi | 6h00 | Toutes les semaines |
| Containers jaune | Emballages et recyclage | Mardi | 13h00 | Ts les 15 jours semaine paire |



Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :

Pour le hameau de Montbérault :

Emballage et Papier : Le Mercredi à partir de 6H Semaine de ramassage IMPAIRE

Ordures ménagères : Le Jeudi à partir de 6H Toutes les semaines

Déchets verts : Le Lundi à partir de 13H Semaine de ramassage PAIRE

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 / <https://www.sirtom-du-laonnois.com/>

Ouverture du Bureau de Poste :

Du lundi au vendredi l'après midi exclusivement de 14h à 17h

Le samedi des semaines impaires de 9h à 12h



Contactez les services municipaux :

Le Secrétariat de Mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Samedi permanence de 10h à 12h

• Par téléphone : 03 23 24 74 77 • Par mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr • Via le site officiel de la commune : rubrique « contact » o <http://www.bruyeres-et-montberault.fr>